

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone pour la période hivernale 2018-2019

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore, toxique et mortel qui résulte d'une combustion incomplète, et ce quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il diffuse très vite dans l'environnement. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France.

Au cours de la période de chauffe 2016-2017, 1041 épisodes d'intoxication au CO survenus par accident et impliquant 35540 personnes ont été signalés au système de système de surveillance de Santé publique France.

Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.

